
Membres en exercice:

Séance du 13 septembre 2019

11

Le 13 septembre l'assemblée régulièrement convoquée le vendredi 06 septembre 2019, s'est réunie sous la présidence de Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT

Présents : 9

Sont présents: Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT, Annie MAZET-RIVIERE, Annie GLEDINES, Jean-Louis LARAGÉ, Daniel TAURAND, Jean-Pierre LAVAL, Jérôme LACAM, Charles COSNEAU-TADDEI, Sylvain DIAZ

Votants: 10

Représentés: Pierre DURAND

Absents: Serge LAVERGNE

Secrétaire de séance: Annie MAZET-RIVIERE

COMPTE-RENDU

Objet: Convention d'occupation du domaine public- Armoire Fibre - DE 2019 024

Madame le Maire rappelle les travaux en cours, pour le raccordement de la commune de Teyssieu au réseau Très Haut Débit, conformément au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département du Lot (SDTAN), et la signature d'une Délégation de Service Public, qui délègue à ALLiance THD, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des armoires (armoires PM), réalisées dans le cadre du SDTAN, pour le compte du Syndicat Mixte Lot Numérique.

Ainsi, dans le cadre de cette DSP, ALLiance THD va installer un équipement, constitué principalement d'une armoire (PM), sur le domaine communal (place du Foirail, contre le garage).

Madame le Maire demande donc l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public communal avec ALLiance THD et ce jusqu'au 5 janvier 2043. A l'issue de la durée initiale, elle sera prolongée par une nouvelle convention.

Madame le Maire précise qu'un avenant devra être signé, car l'article 9 est erroné: la commune percevra une redevance d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0
autorise madame le maire à signer ladite convention jointe en annexe de la délibération, et précise que ALLiance THD sera redevable de la redevance d'occupation du domaine public.

Objet: Motion contre le projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques - DE 2019 025

Madame le Maire fait part au conseil municipal du projet de réorganisation du réseau des Finances Publiques à l'horizon 2022 et propose de voter une motion contre celui-ci.

Après en avoir délibéré: Pour: 5 Contre: 1 Abstention: 4

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels,

Considérant que le territoire ne peut pas être vidé de tous ses services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics,

Considérant que les territoires et les collectivités les plus impactées par ce projet seront les communes rurales et que les femmes et les hommes qui habitent le milieu rural seront les premières victimes de cette fracture territoriale du réseau DGFIP et de cet éloignement du service public fiscal,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales, et que l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural,

Considérant que la nouvelle offre proposée en remplacement ne sera qu'un service d'accueil low-cost avec des animateurs polyvalents, qui ne seront pas des agents des finances, dans des points de contact non pérennes ou devant être à terme entièrement financés par les collectivités locales,
Considérant que le simulacre de concertation avec certains élus de certaines collectivités et les représentants du personnel n'est qu'une simple opération de communication qui vise à masquer la réalité de ce projet de démantèlement des services de la DGFIP ,
Considérant que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller les collectivités,
Le Conseil s'oppose au projet de réorganisation du réseau des Finances Publiques, intitulé «Nouveau réseau de Proximité» qui porterait un lourd préjudice au service public sur le territoire.

Objet: RPQS 2018- Service des Eaux - DE 2019 026

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal : Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0 adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018.

Objet: RPQS 2018 Service Assainissement - DE 2019 027

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal : Pour : 10 Contre: 0 Abstention: 0 adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1- Reflexion et échanges sur le questionnaire d'évaluation à propos de CAUVALDOR HORIZON 2025 et portant sur 4 orientations stratégiques:

- Economie et tourisme comme piliers du territoire
- Développement, aménagement et mobilité
- Valoriser un art de vivre en s'appuyant sur notre culture, notre patrimoine, nos services et nos associations
- Protéger notre territoire en s'inscrivant dans une démarche environnementale.

2- rappel des dates des prochaines élections municipales

1 er tour: Dimanche 15 mars 2020

2eme tour : Dimanche 22 mars 2020

Pour rappel, sont éligibles au conseil municipal tous les électeurs de la commune, ainsi que les citoyens inscrits au rôle des contributions directes. N'hésitez pas à réfléchir à votre éventuelle candidature.

Assurez vous de votre inscription sur les listes électorales afin de pouvoir voter aux prochaines élections, en Mairie ou à l'adresse:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Fait à Teyssieu le 16 septembre 2019

Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT

